



Fichier : S600H
S661
G 5.2

Le 18 mars 2011

BULLETIN SUR LES NORMES 2011-09

Première édition de la norme CAN/ULC-S661-10

NORME SUR LES DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LES DÉBORDEMENTS POUR LES RÉSERVOIRS DE STOCKAGE DE LIQUIDES INFLAMMABLES ET COMBUSTIBLES

C'est avec plaisir qu'ULC annonce la publication de la première édition de la norme CAN/ULC-S661-10, Norme sur les dispositifs de protection contre les débordements pour les réservoirs de stockage de liquides inflammables et combustibles. Cette norme remplace l'autre document reconnu ULC/ORD-C58.15-1992, Overfill Protection Devices for Flammable Liquid Storage Tanks (dispositifs de protection contre les débordements pour les réservoirs de stockage de liquides inflammables).

Cette première édition de la norme nationale du Canada a été élaborée par le groupe de travail mixte ULC sur les accessoires de canalisation des réservoirs et des membres des comités de Normes ULC sur les accessoires de tuyauterie pour liquides inflammables et combustibles et sur les réservoirs de stockage en acier stationnaires pour les liquides inflammables et combustibles. Elle a été approuvée officiellement par le comité des ULC sur les accessoires de tuyauterie pour liquides inflammables et combustibles.

La présente norme énonce les exigences minimales relatives à la construction et au rendement des dispositifs de protection contre les débordements pour une installation dans les réservoirs de stockage de liquides inflammables et de liquides combustibles hors sol et souterrains. Les dispositifs de protection contre les débordements sont désignés comme étant de classe I ou de classe II selon les liquides qu'ils doivent contenir. Ainsi, les dispositifs de classe I conviennent aux liquides inflammables et combustibles définis à l'article 1.1.1 et les dispositifs de classe II ont été jugés convenant au ou aux liquides spécifiques pour lesquels ils sont conçus après avoir été soumis à des essais supplémentaires effectués conformément à la section 5.4, Essai d'immersion, à l'aide du ou des liquides spécifiques.

Un dispositif de protection contre les débordements doit fonctionner comme (1) un dispositif de détection automatique pour le raccordement avec de l'équipement d'arrêt ou des dispositifs d'alarme jugé acceptable par l'autorité compétente; (2) un dispositif d'arrêt automatique en cas de débordement de type soupape à flotteur ou de tout autre type mécanique; ou (3) des dispositifs d'alarme en cas de débordement de type sonore ou sonore et visuel combiné. Le dispositif d'arrêt mentionné doit fonctionner conformément à son type : soit rempli sous pression, soit rempli par gravité.

Il est possible de commander la norme CAN/ULC-S661-10 au coût de 151 \$ pour une copie électronique ou de 181,20 \$ pour une copie papier à partir du magasin en ligne ULC sur le site Web d'ULC (www.ulc.ca). Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Tess Espejo par téléphone au numéro 416 757-5250, poste 61212 ou par courriel à l'adresse Theresa.Espejo@ca.ul.com.

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments les meilleurs.

NORMES ULC

G. Rae Dulmage
Directeur, Service des normes, Bureau des relations gouvernementales et de réglementation
440, avenue Laurier Ouest Bureau 200
Ottawa (Ontario) K1R 7X6